

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 2 juillet 2019 à 18h à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, la mairesse suppléante, Mme Leslie-Anne Barber et les conseillers, Mme Susan McKay, Mme Isabelle Patry, Mme Nancy Draper-Maxsom et M. Scott McDonald.

Également présents, Mme Geneviève Latulippe, directrice générale adjointe, M. Pierre Said, adjoint exécutif et quelques citoyens.

Absence motivée : le conseiller M. Thomas Howard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance a été convoquée par la directrice générale adjointe en remplacement de la directrice générale par intérim conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h04.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTION

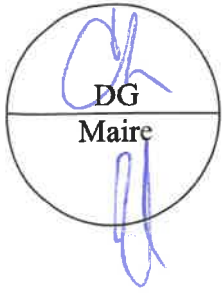
Mme Joanne Labadie, Présidente, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Parole au public et question;
3. Adoption de l'ordre du jour;

19-07-3807





MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Susan McKay et appuyé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise Équipe Laurence, totalisant 65 190,82\$ pour les services professionnels d'ingénierie- (19-TP-041) plans, devis et surveillance pour le projet de réfection des services municipaux de tronçons des rues Saint-Andrew et Saint-John.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la dépense soit attribuée au poste budgétaire 23-050-05-721 et que le tout soit financé par le programme de subventions relatives à la taxe d'accise TECQ 2014-2018.

ENFIN, IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate, en son nom, la mairesse, ou sa remplaçante, et la directrice générale par intérim, ou sa remplaçante, à signer le contrat avec le fournisseur retenu.

Adoptée

19-07-3809

5. OCTROI DE CONTRAT-OFFICIER MUNICIPAL POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT que le service de l'urbanisme est en manque d'effectif.

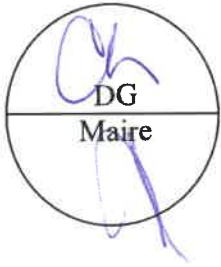
CONSIDÉRANT que le service est toujours en période de recrutement.

CONSIDÉRANT que le service doit continuer à voir à l'application des règlements.

CONSIDÉRANT que nous devons faire des inspections des travaux afin de transmettre les dossiers de permis complétés au service de l'évaluation de la MRC.

CONSIDÉRANT que nous avons fait appel à la MRC des Collines de l'Outaouais pour de l'entraide.

CONSIDÉRANT que le service de l'évaluation est prêt à nous prêter un employé de façon temporaire.



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONSIDÉRANT que cette personne pourra faire à la fois l'inspection des normes municipales et l'évaluation des travaux.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Scott McDonald et appuyé par madame la conseillère Leslie-Anne Barber.

ET RÉSOLU de retenir les services de M. Toufik Halladja sur une base d'une journée semaine, au taux horaire de 38\$, et ce jusqu'au 3 août 2019.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner M. Toufik Halladja officier municipal pour l'application de la réglementation pour la durée de son mandat.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Joanne Labadie, Présidente, demande si des personnes présentes ont des questions.

19-07-3810

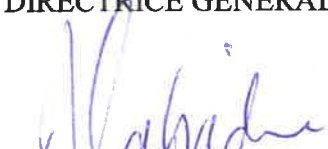
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

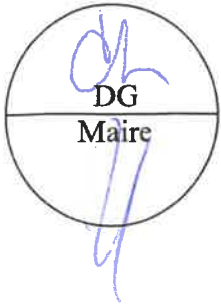
IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom.

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 18h26

Adoptée


Mme Geneviève Latulippe
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE


Mme Joanne Labadie
MAIRESSE

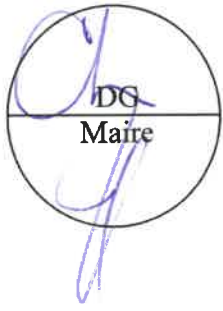


MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC

1- Sue Lamont	<p>Mme Lamont demande pourquoi les élus municipaux n'ont pas répondu à l'invitation de la parade à Quyon. La mairesse Labadie lui répond qu'aucune invitation n'a été reçue mais que la conseillère Mme Susan McKay y était. Mme Lamont s'interroge sur le budget. La mairesse Labadie lui répond que nous attendons le rapport semestriel le ou vers le 15 juillet.</p>
2- Joan Belsher	<p>Mme Belsher rapporte un problème de délai lorsque nous attendons que les procès-verbaux soient signés avant de les publier. La mairesse Labadie lui dit que c'est une procédure cléricale pour être conforme à l'esprit du code municipal. Mme Belsher mentionne que les travaux publics ont pris beaucoup de retard comparativement à d'autres municipalités. La mairesse Labadie lui répond que les inondations étaient plus importantes dans notre municipalité. Mme Belsher demande si le centre communautaire de Quyon était ouvert. La mairesse Labadie lui répond, non. Mme Belsher veut connaître le statut du centre communautaire. La mairesse Labadie répond que nous avons reçu les tables et les chaises, il ne reste qu'à installer le gaz et la hotte. Mme Belsher demande si les problèmes ont été résolus. La mairesse Labadie lui répond que plusieurs ont été résolus mais qu'il reste encore quelques petits détails. Mme Belsher demande si le public sera avisé de l'ouverture du centre. La mairesse Labadie répond oui certainement, il y aura une inauguration et le public y sera invité.</p>
2 ^e période de questions	
1- Joan Belsher	<p>Mme Belsher mentionne qu'un employé de la municipalité a mentionné que le service d'urbanisme n'octroyait plus de</p>



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

	<p>permis, cet employé a dit que le service était fermé. La mairesse Labadie lui dit que nous allons vérifier cette information et s'assurer que la bonne information soit transmise puisque ce n'est pas le cas.</p>
--	--